

# Séance solennelle

*d'ouverture de la conférence du Stage*

du 16 mai 2003

DISCOURS

de M. le Bâtonnier Jean-Luc FORGET

---

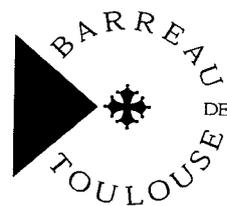
"Le Maître de l'indifférence"

par Maître Julia JONES

---

"La chute"

Par Maître Jean Manuel SERDAN



Maître Jean Manuel SERDAN  
la Médaille d'argent,  
prix LAUMONT-PEYRONNET

*"La Chute ?"*

La réponse à nos doutes repose souvent en nous, pour peu que l'on veuille bien s'écouter.

Mais face à cette interrogation, le silence seul semblait régner en maître.

Je n'avais d'autre choix, pour briser ce dernier, que de soumettre mes craintes à un regard nouveau.

je le fis par lettre.

Voici son histoire.

\*\*\*

Monsieur le Bâtonnier,

Lorsque votre regard se posera sur ces quelques lignes, j'aurai vaincu l'appréhension qui retient ma plume depuis quelques jours, et mis à néant les incertitudes qui accompagnent ma démarche.

J'ai désiré vous rencontrer depuis un certain temps, afin de vous faire part de quelques interrogations, mais je n'ai pu m'y résoudre.

Vous pardonnerez donc cette rencontre épistolaire inattendue au regard des usages, entre votre regard d'Homme de Loi, respecté et respectable, et ma main qui rature, corrige et surcharge.

Vous vous étonnerez sans doute d'une démarche aussi cavalière, et supposerez avec justesse que seule la jeunesse peut expliquer cet envoi.

Je vous imagine, prêt à jeter au feu ces quelques lignes, nourrissant les plus vives critiques sur le sans-gêne des sauvages qui troublent votre quiétude.

Mais j'aime croire que vous n'en ferez rien.

J'aime croire qu'en dépit de l'heure tardive et de l'obscurité grandissante, vous poursuivrez votre lecture, parce que la lassitude ne saurait être plus forte que cette voix intérieure, qui sommeille mais ne vieillit pas, crépusculaire et fidèle, qui vous dépasse inlassablement depuis toutes ces années, vous poussant malgré vous à prêter attention à ces innombrables missives qui sollicitent votre concours.

C'est pour cette voix, cette flamme, que je m'adresse à l'Avocat que vous êtes.

Et c'est en raison du profond respect que je vous porte que j'ai craint d'inaugurer cette lettre par la formule qui sied traditionnellement à nos correspondances : "Mon Cher Confrère".

Bien que j'exerce cette profession depuis moins d'années que ma main ne compte de doigts, je m'interroge, et je vous interroge : l'Avocat respectable et respecté serait-il une espèce en voie de disparition ?

J'ai toujours eu du métier que nous partageons la plus haute idée, et je me revois parfaitement prêter serment, jurant en mon âme et conscience d'honorer la mémoire de mes glorieux prédécesseurs : Démosthène, Cicéron, puis Furgole, Favre, Berryer, Gabriel Marty...

Vous imaginerez donc que c'est avec le plus grand entrain que je me livrais corps et âme au premier dossier que l'on me confia, qui mettait en scène une passionnante et dramatique lutte entre deux propriétaires persuadés que la descente d'eau pluviale de l'un devait absolument ne pas aboutir sur le trottoir de l'autre.

Je dois confesser que le jour où j'ai plaidé, avec force, conviction, et moult schémas explicatifs cette glorieuse affaire, j'ai pensé à ces noms prestigieux, tout en exposant les bienfaits de la prescription acquisitive.

Il n'était pas acquis que cette dernière fut acquise, et elle ne le fut pas, ce qui provoqua chez mon client un désespoir singulier.

Aux dernières nouvelles, j'ai entendu dire que son tuyau d'eau pluviale lui avait apporté, à défaut d'un triomphe judiciaire, une reconnaissance cathodique dans une émission de droit, animée par un confrère connu d'office, où il était question de la Cour de Cassation de Périgueux.

Je ne doute pas, à l'heure où j'écris ces lignes, que sa croisade judiciaire ne soit subordonnée à la moindre prescription, fût-elle trentenaire.

Pour ma part, je suis resté dans mon midi toulousain, plaidant ça et là les causes les plus diverses, de la garde de "Kévin", basset irlandais à poil ras, objet de toutes les convoitises d'un couple en cours de séparation, au cas de ce nécessiteux affamé qui avait soustrait, dans l'unique but de se sustenter, un velouté de saumon sur son lit de suprême de crème, à la Edgar.

De Jurisprudence en juris-imprudence, j'ai traîné ça et là ma robe d'homme de loi dans les petites juridictions et les Cours de province.

Je mentirais si je disais n'avoir pas expérimenté, au cours de ces péripéties, quelques chausse-trappes classique de notre profession :

- de l'identification : *"Non, messieurs, nous n'avons pas trompé notre mari, nous sommes une honnête femme"*

- à la longueur : *"Monsieur le président, mon client invoque à l'appui de sa demande en divorce pour faute 126 motifs, que je me propose de commenter de manière aussi succincte que successive"*

Je me préparais donc à poursuivre mes pérégrinations judiciaires, jusqu'à ce qu'une remarque d'un de mes clients ne vint remettre en cause ma fuite en avant, ce dernier m'ayant fait observer que mes honoraires n'étaient pas pris en charge par la Sécurité sociale.

Cette remarque, anodine, a trouvé un écho inattendu, qui m'a conduit à laisser de côté ce brouhaha judiciaire, afin de mesurer la distance qui me séparait de mes anciennes illusions.

Comment ne pas songer à ce que nous fûmes ? A ce que nous sommes ?

Je crains de ne pas suffisamment connaître la genèse de notre profession, mais je me plais à penser que le premier Avocat éleva spontanément la voix en faveur d'un accusé, d'une veuve, d'un vieillard ou d'un orphelin afin de solliciter la protection de la Justice.

Si tel était le cas, notre naissance coïnciderait alors avec un acte de dévouement qui devrait honorer notre Corps : point de mythe de Pandore ou de péché originel aux sources lointaines de notre histoire...

Les racines étymologiques de notre titre ne sont-elles pas tirées du latin "*advocatus*", de "celui qui représente, qui porte la parole" ?

Ne sommes nous pas les intercesseurs indispensables entre le citoyen et la Justice ?

Notre présence ne doit-elle pas aujourd'hui être plus active que jamais, si l'on considère que la production législative, dont la logorrhée n'a de rivale que la pauvreté, a fait de notre droit positif un dédale tortueux et implacable ?

Si nous sommes l'auxiliaire de la Justice, c'est bien d'auxiliaire Etre dont il s'agit et non d'Avoir....

Pourtant, je ne ressens pas dans mon quotidien une adéquation entre la considération que je porte à cette vocation, et l'incertitude, confinant parfois à la méfiance, que me renvoient les justiciables qui sollicitent mon aide.

De manière plus préoccupante, je constate que nous sommes l'objet de railleries diverses et d'un humour anglo-saxon d'un goût douteux.

On dit de nous que nous sommes vénaux. Orgueilleux. Chicaneurs. Inutiles. Bavards. Nocifs. Grandiloquents. Avides.

Comment l'essence de notre action, la noblesse qui la motive, ont-elles été galvaudées à ce point ?

La réponse à cette question pourrait résider dans un phénomène qui nous dépasse, hérité de notre révolution française, et qui nous a conduit à une perte progressive de toute notion du " Sacré " : après avoir guillotiné le Roi, renié Dieu, conspué les représentants du Peuple, nos contemporains envisagent avec difficulté que certaines professions puissent encore résister à l'illusion du "tous identiques",

entretenant une confusion entre Egalité des Citoyens et unicité des comportements.

Ce mouvement conduit directement à la déchéance de nombres de professions, parmi lesquelles se trouvent les Médecins, et les Avocats.

Il est donc difficile de ne pas jeter un regard derrière notre épaule, et d'évoquer avec une pointe de nostalgie le temps de " l'Avocat-Roi ". ère révolue au sein de laquelle les membres de notre corps occupaient une place dans la représentation nationale, au cours de laquelle ils se dressaient courageusement contre un pouvoir qui tentait de les museler.

Leur prestance imposait le respect. leurs noms provoquaient des bruissements dans la foule de badauds qui se bousculaient pour les contempler, leurs plaidoiries résonnaient dans les prétoires majestueux.

De cet héritage, nous ne devons pas nous attendre à percevoir une quelconque quotité disponible, puisque notre tradition, fondée sur la Parole, a vocation à l'évanescence : "les plaidoiries sont volatiles. Leur parfum s'évapore dès qu'elles sont terminées".<sup>(1)</sup>

Dé cet héritage, nous ne recueillons qu'une réserve héréditaire précaire, symbolisée par un édifice en ruine, un " Palais de justesse " qui semble voué à une sempiternelle édification, et dont les " fondations - pilotis " invitent l'avocat songeur à de lyriques réflexions sur un hypothétique exil vénitien.

De cet héritage subsiste une déchéance : l'Avocat, banni de l'Olympe Judiciaire est descendu parmi les Hommes.

Il est, selon la taille de son cabinet, un grossiste exportateur de denrées juridiques, un marchand de droit de proximité, ou une épicerie fine spécialisée en lois exotiques.

Son Ordre n'est plus exactement un jardin à la française, et nous rencontrons quelques petits problèmes dans notre plantation.

---

(1) Monsieur le Bâtonnier R.MERLE, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Toulouse, in Carnets d'un Avocat, "verba volant".

Il semble improbable de solliciter une unité de ce glorieux et hétéroclite équipage : des anciens avocats qui soupirent aux jeunes qui espèrent, les premiers clament que *"c'était mieux avant"* tandis que les seconds chuchotent *"ce sera mieux plus tard"*.

Et pour les plus cyniques d'entre nous, ou les plus réalistes, c'est selon, le diplôme d'Avocat constitue un parement d'un goût certain, venant se coincer entre le titre de Miss pop-corn 1978 du camping de la plage de Mimizan et la médaille du concours annuel de coinche lyonnaise.

Je constate, Monsieur le Bâtonnier, qu'il est difficile de choir d'un rêve de grandeur...

Tout cela s'inscrit peut-être dans l'ordre des choses, et l'apanage de la jeunesse reste encore de tenter de bousculer cet ordre établi.

Mais je ne souhaitais pas vous accaparer si longtemps avec mes futiles agitations.

Si vous lisez encore ces mots, c'est que vous avez peut-être pu trouver dans cette lettre des harmoniques susceptibles de vibrer à l'unisson de la voix qui sommeille au plus profond de vous, refusant de se taire.

S'il est un réconfort que je peux vous apporter, c'est que notre tradition, évanescence et fugace, transporte bien malgré nous le désir d'écouter.

Je vous sais gré de l'avoir fait.

La réponse à nos doutes repose souvent en nous...

Je retourne donc vers mon brouhaha judiciaire, afin de trouver - ou de retrouver - un sens à ma vocation.

Soyez assuré, Monsieur le Bâtonnier, que ce que vous représentez guidera mes pas dans cette quête.

Mon Jeune Confrère,

Je croyais avec candeur qu'au terme de ma carrière, et dans l'automne bien avancé de mon existence, je serais à l'abri de considérations afférentes à la prise en charge des honoraires d'Avocats par la sécurité sociale.

Je dois vous avouer que je ne m'étais jamais penché sur cette épineuse question, ce qui explique les hésitations qui ont précédé la rédaction de la présente.

Toutefois, à mon âge respecté - et respectable - je crois être en mesure d'éclairer votre réflexion, et créer ainsi quelques zones d'ombres supplémentaires que vous aurez tout loisir d'explorer.

A cet égard, je ne céderai pas ici à une inclination que les années cultivent malgré moi, et que vous résumez dans votre missive en une phrase : "*c'était mieux avant*". car la nostalgie recouvre de son vernis les souvenirs imparfaits et trahit la lucidité que cette réponse commande.

Laissez-moi, en guise d'exorde, vous narrer une vieille anecdote d'un confrère de Colmar, qui avait légué une partie de sa fortune à l'hospice de fous de cette ville.

*"Je les ai gagnés, avait-il dit dans son testament, avec ceux qui passent leur vie à plaider ; ce n'est que restitution".*

A y regarder de près, cette déclaration désinvolte trouve son écho parmi les paradoxes qui président à notre vocation : ainsi, vous ne trouverez, en dehors de notre profession, nul homme manier le doute avec autant de certitude, nul homme traduire son dévouement en espèces sonnantes et trébuchantes, nul homme être sollicité par son ennemi lorsque ce dernier se trouve dans la détresse.

Parmi ces contradictions, il en est une que vous évoquez, et qui retient toute mon attention : "l'Avocat respecté et respectable", notion qui n'appelle de prime abord aucune réflexion de ma part.

En effet, l'avocat est un homme, ou une femme, dont le désir de défendre est chevillé au corps, et la volonté immuable, en toutes circonstances, pour y parvenir.

Le respect me semble parfaitement étranger à ces considérations.

J'ai ainsi connu des avocats remarquables, dont la respectabilité n'était pas la prime qualité ; à l'inverse, je me souviens d'excellents confrères, parfaitement respectables et respectés, mais qui auraient fait condamner le soldat inconnu lui-même.

Malgré cela, la notion de respect me paraît indissociablement liée aux concepts de Justice, de justiciables, et de Pouvoir.

De Justice ?

Sans nul doute.

Cette institution, et les gens qui l'animent, ont toujours été l'objet de railleries diverses.

Souvenez-vous de ce trait de La Bruyère, qui écrivait il y a trois siècles : *"le devoir des Juges est de rendre la Justice ; leur métier est de la différer. Quelques uns savent leur devoir et font leur métier"*.

Souvenez-vous de Molière, Racine, la Fontaine, ou Daumier....

La justice est un creuset fertile pour la satire, qui trouve dans sa lenteur séculaire, ses rites cabalistiques, son jargon désuet et ses grimoires abscons un nectar savoureux et inépuisable.

Ne vous méprenez pas : nous sommes aussi le sable dans cette mécanique, et ce depuis toujours : une ordonnance royale du treizième siècle nous interdisait déjà de citer des arrêts qui n'avaient pas été rendus, ou de faire référence à des coutumes qui n'existaient pas.

Vous évoquiez ainsi quelques chausse-trappes que vous aviez subies : gardez à l'esprit que certains de vos prédécesseurs ont confondu Défense et chicane, Verbe et grandiloquence, dévouement et orgueil, liberté et abus : je vous préférerais encore en *"honnête femme"* qu'en plaideur bavard.

Demandez vous donc, et avant toute chose, ce que vous pouvez faire pour la justice, et non ce que la Justice peut faire pour vous.

Nous jouissons - encore - d'une ample liberté dans l'exercice de notre vocation : notre responsabilité n'en est que plus grande.

Par bonheur, nous ne risquons pas de perdre de vue ce sens de la responsabilité, dans la mesure où les justiciables veillent de manière scrupuleuse à nous le rappeler, voire à la mettre en oeuvre.

A cet égard, je me permettrai de corriger votre perception des relations que nous pouvons entretenir avec notre clientèle.

Vous semblez vous représenter l'Avocat du temps jadis comme un être de lumière et de talent, dont la seule présence forçait le respect de ses clients.

C'est peut-être oublier que, bien que nous soyons sans nul doute des êtres de talent et de lumière, l'Histoire n'est que la propagande des vainqueurs, et transforme parfois la biographie de nos confrères en hagiographies trompeuses.

Gardez-vous bien des mirages nostalgiques et du lustre des noms anciens.

Cicéron lui-même, figure emblématique de notre corps, ne fut-il pas victime de l'outrage suprême, qui consista à exposer sa tête et sa main droite à la foule, sur le lieu même de ses plaidoiries ?

A la lumière de ces éléments, il semble que "l'Avocat respecté et respectable" que vous citez n'existe pas à mon sens, car les deux notions de "respect" et de "respectabilité" sont antinomiques :

- le respect constitue la déférence que l'on éprouve à l'égard d'une personne en raison de ses qualités ;

- la respectabilité, au sens premier du terme, évoque une importance dont l'on doit tenir compte.

De ce strict point de vue, il est possible d'avancer que notre profession est moins respectable qu'autrefois, en ce sens que la place qui était la sienne dans la société s'est bien réduite.

En revanche, le respect de vos clients, qui n'est plus une conséquence de notre position sociale ou de la tradition, est aujourd'hui un bien plus précieux car il est une conséquence de votre travail, de votre mérite ou de votre talent.

Ce respect-là, qui naît du colloque singulier entre l'Avocat et son client, cette écoute de l'Homme par l'Homme<sup>(2)</sup>, qui éclot dans le silence d'un cabinet et s'épanouit dans une nécessaire confiance, revêt une valeur bien supérieure à la déférence qu'impose un quelconque statut social.

Cultivez-le.

Sachez le faire croître.

Et vous n'entendrez alors plus parler de sécurité sociale.

Pour clore mes réflexions, je vous dois la vérité. Mon Jeune Confrère : j'ai exercé ce métier à une époque son exercice était merveilleux.

Nous étions des artistes du verbe, et non des rédacteurs de grimoires noyés sous le fatras d'une administration tentaculaire.

Les mots "comptabilité, maniement de fonds, Taxe sur la Valeur Ajoutée, injonction de conclure", étaient bannis de nos conversations joyeuses dans la salle des Pas perdus.

Nous aurions dû comprendre, lorsque les autorités européennes, puis nationales, ont obtenu notre assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, que ces derniers nous considéreraient désormais comme des prestataires de services qu'il n'était plus nécessaire de traiter avec égard.

Nous aurions dû sentir que sonnait alors le glas de notre secret professionnel, tout comme de la nature libérale de notre activité.

Nous aurions dû nous battre pour obtenir du Pouvoir qu'il nous respecte un peu.

Ces échecs portent en eux le germe de notre chute.

Le Paradis se perd, et ne se perd qu'une fois.

---

(2) Monsieur le Bâtonnier Albert VIALA, in "l'extension de la T.V.A. aux professions libérales", annales de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, tomeXXVIII, 1980.

Aujourd'hui le respect s'impose par la force, le combat et la grève. Sur le champ de bataille gisent les promesses caduques et nos espoirs brisés.

Alors si l'Avocat auquel vous êtes attaché n'est pas une espèce en voie d'extinction, je crois plutôt qu'il est une espèce *en extinction de voix*.

Dans cette profession en pleine métamorphose, il vous échoit maintenant de faire entendre la vôtre.

Nous serons respectés si nous sommes entendus.

Nous ne serons respectés que si nous sommes unis.

De cette union dépend notre avenir, et je n'entrevois point de salut si notre corps se maintient dans la juxtaposition et la multiplicité d'organisations professionnelles, dont la représentativité n'est pas encore affirmée.

Il est maintenant bien tard, Mon Jeune Confrère, mais il est tôt pour vous.

Cessez donc d'avancer, le regard tourné vers l'arrière. Il vous appartient d'honorer une dernière fois le souvenir de vos glorieux anciens, et fort de cette déférence de marcher droit devant vous.

De votre attitude, de celle de vos confrères, dépend dès à présent le sort de ceux qui vous succéderont.

Faites en sorte qu'à l'heure où vous aurez atteint mon âge respectable, vous ne receviez pas la lettre d'un jeune importun, dont les accents de candeur et de spontanéité vous arracheront des sourires, et peut-être, malgré vous... une larme.

*A Monsieur Emile MIRABAIL.*